

## Comment organiser une visite de sécurité en urgence ?

### Procédure de saisine d'une Commission de sécurité en urgence.

**Il peut exister des cas pour lesquels vous demanderez le passage de la Commission de sécurité compétente avant le délai réglementaire d'un mois.**

**Par exemple**, pour visiter un ERP dont des locaux ont été sinistrés ou lorsque vous avez été averti de manquements aux règles de sécurité.

Toutefois, le Conseil d'Etat attache une importance particulière au respect des formalités, même s'il considère qu'il n'y a pas de vice de procédure lorsque le respect du délai est impossible. La notion d'impossibilité résulte de situations d'urgence, de circonstances exceptionnelles ou de cas de force majeure, notions que la jurisprudence définit et encadre de façon particulièrement stricte. En cas de litige, il incombera à l'administration d'établir la preuve qu'il lui était absolument impossible de satisfaire ce délai.

#### **\* Même en cas d'urgence les principes suivants doivent être toujours respectés**

Préalablement pour présenter l'affaire, le secrétariat de la mairie contacte par téléphone le secrétariat de la Commission de sécurité compétente ou le préventionniste.

- Une demande écrite et motivée sera toutefois adressée à la Commission par le Maire,
- Une date de la visite de contrôle inopinée est fixée dans le plus bref délai.
- Les membres sont contactés par téléphone par le secrétariat de la Commission de sécurité,
- La convocation des membres sera toutefois établie et envoyée,
- Après la visite, un avis consultatif sera émis par la Commission.

**Toutefois, dans le cas d'un danger grave ou d'un risque imminent**

**En application de l'article R 123-54 du Code de la Construction et de l'Habitation, vous devez faire fermer un établissement dangereux pour le public.**